

1948-2018 : LA NAKBA

70 ANS DE VIOLATIONS DES DROITS DES PALESTINIEN.NE.S

Depuis le 30 mars dernier, des dizaines de milliers de Palestiniens de Gaza se sont rassemblés pour débiter la « grande marche du retour » exigeant la levée du blocus imposé par Israël depuis 10 ans et l'application du droit au retour des réfugiés palestiniens. Cette marche durera jusqu'au 15 mai, date qui marquera les 70 ans de la Nakba.

L'histoire des vainqueurs et l'histoire des vaincus

Si le 15 mai 2018 marquera le 70e anniversaire de la création de l'Etat d'Israël, il marquera, pour les Palestiniens, la 70e commémoration de la « Nakba », c'est-à-dire de la « catastrophe ». Cette expression désigne la période de dépossession, de destructions, d'expulsions, de pillages et de massacres à l'encontre de la population palestinienne, qui a accompagné la création de l'Etat d'Israël en 1948. Il s'agit en d'autres termes de la première vague massive de transfert de population, entre novembre 1947 et les accords de cessez-le-feu avec les pays arabes en 1949. Pendant cette période, plus de 800'000 Palestiniens ont été déplacés de force de leurs maisons et leurs terres, et ont commencé une vie d'exil dans des camps de réfugiés. Une fois les Palestiniens chassés de leurs terres et de leurs villages, des colonies israéliennes se sont implantées dans les territoires nouvellement conquis. Le nouvel Etat d'Israël a mis en œuvre une politique de colonisation de peuplement qui expulse les autochtones palestiniens pour les remplacer par des colons israéliens. Le but de cette stratégie était de créer une politique du fait accompli, et de rendre irréversible l'occupation des territoires palestiniens. Depuis 1948, ce processus de colonisation ne s'est jamais interrompu.

Le droit au retour des réfugiés palestiniens : un droit reconnu par l'ONU mais toujours bafoué.

Aujourd'hui, les réfugiés palestiniens constituent le groupe de réfugiés le plus grand au monde, soit 18% de la population totale des réfugiés dans le monde. Il s'agit également de la question la plus ancienne non résolue à ce jour.

Pourtant, le droit au retour des réfugiés palestiniens a été expressément reconnu par l'ONU dès le 11 décembre 1948, dans sa résolution 194, dont l'article 11 stipule *qu'il y a lieu de permettre aux réfugiés qui le désirent de rentrer dans leurs foyers le plus tôt possible et de vivre en paix avec leurs voisins, et que des indemnités doivent être payées à titre de compensation pour les biens de ceux qui décident de ne pas rentrer dans leurs foyers et pour tout bien perdu ou endommagé lorsque, en vertu des principes du droit international ou en équité, cette perte ou ce dommage doit être réparé par les gouvernements ou autorités responsables.*

Toutefois, cette résolution - comme tant d'autres s'agissant de la Palestine - est restée lettre morte. L'Etat d'Israël refuse de se soumettre au droit international et la communauté internationale se montre complice de ce refus.

Depuis 70 ans, 6 millions de réfugiés palestiniens sont victimes d'un déni de justice flagrant et de la lâcheté de la communauté internationale.

Soutenons la lutte des Palestinien-ne-s pour la reconnaissance de leur droit au retour

A l'approche de la 70e commémoration de la Nakba, depuis plusieurs semaines, des milliers de PalestinienNEs à Gaza manifestent pour exiger l'application du droit au retour des réfugiéEs. Ils ne font là qu'exiger le respect d'un droit fondamental qui a été dûment reconnu par la communauté internationale. Cette marche non-violente « du grand retour » est l'expression d'une revendication vieille de 70 ans, et d'un ras-le-bol de la jeunesse de Gaza, privée de toute perspective d'avenir et de tout espoir d'un avenir meilleur dans cette prison à ciel ouvert au bord de l'asphyxie qu'est la bande de Gaza, à cause du blocus imposé par Israël.

Comme à leur habitude, les autorités israéliennes ont répondu à ces manifestations par une répression brutale, faisant depuis le 30 mars plus de 43 morts et 6000 blesséEs (selon Ha'aretz) parmi les manifestantEs.

Face à l'inaction et à la complicité de la communauté internationale avec un Etat qui bafoue le droit international depuis 70 ans, la société civile se mobilise pour défendre les droits légitimes du peuple palestinien en Cisjordanie, à Gaza et en Israël.

Comme résident.e.s en Suisse, nous persistons à exiger que la Suisse agisse par tous les moyens politiques, économiques et diplomatiques, pour faire cesser ces violations systématiques du droit international et des droits fondamentaux du peuple palestinien.

Soutenons la « Grande Marche du Retour » des Palestinien.ne.s commencée à Gaza le 30 mars 2018.

Exigeons avec eux le respect du droit au retour des réfugiéEs, la levée du blocus de Gaza et l'arrêt de l'occupation et de la colonisation des Territoires palestiniens.

Nous revendiquons également:

- . l'arrêt immédiat de la répression brutale des manifestations palestiniennes
- . l'arrêt de toute collaboration militaire avec Israël
- . le respect et l'application des résolutions de l'ONU concernant la Palestine, y compris sur l'intangibilité du statut de Jérusalem !

REJOIGNEZ-NOUS les VENDREDIS de 17h30 à 18h30
le 4 mai, devant la poste du Mont-Blanc
le 11 mai, à la fontaine de la Cité-Bel Air

venez nombreux et nombreuses
à la MANIFESTATION du MARDI 15 MAI
JOUR DE LA NAKBA

Rassemblement à 18h place de la Monnaie- Bel Air

Org.: Collectif Urgence Palestine-Ge, Badil, BDS-Ge